



SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats
15 bd de la paix
BP 149 51055 REIMS cedex
Rez de chaussée avant l'ascenseur
03 26 88 25 53
51@se-unsas.org
<http://sections.se-unsas.org/51/>

Faut qu'ça change !

Flash infos du 30 septembre 2011

Merci d'afficher la pièce jointe.

1/ Mon ISOE, j'y ai droit !

2/ Budget 2012 : pourquoi tant d'acharnement contre l'Ecole ?

3/ Action interprofessionnelle du 11 octobre 2011

4/ ASH : brochures handicap et brochure ASH

5/ Elections professionnelles : pas d'identifiant ?

6/ Jeunes enseignants : Prime d'entrée dans le métier et résultats de l'enquête

7/ Réunion d'information syndicale du 12 octobre



1/ Mon ISOE, j'y ai droit !



Avec le Se-UNSA passons à la vitesse supérieure ! Revendiquons l'égalité de traitement entre les enseignants du 1^{er} et du 2nd degré : Tous, nous suivons nos élèves individuellement ! évaluations, équipes éducatives, rencontres avec les familles, PPRE, orientations, montages des dossiers de handicap, ... PE comme Professeurs de Lycées et Collèges !

Cette ISOE (Indemnité de Suivi et d'Orientation des Elèves) représente environ 100€ mensuel, ce n'est pas négligeable !

Le SE-UNSA vous donne les moyens de faire entendre votre voix... tous ensemble, c'est plus de force dans l'action collective

Envoyez aussi la carte postale au
Président de la République

Signer la pétition en ligne > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article3726>

2/ Budget 2012 : pourquoi tant d'acharnement contre l'Ecole ?

Lire le compte rendu de l'action du 27 septembre

> <http://www.unsa-education-marne.com/article-unsas-education-manif-reussie-85287005.html>

L'UNSA Education réagit aux provocations du Président de la république

> <http://www.unsa-education-marne.com/article-nicolas-sarkozy-la-demagogie-du-president-85338926.html>

Budget : 14 000 suppressions de postes dans l'Éducation Nationale dont 5700 dans les écoles. Pourquoi tant d'acharnement ?

L'annonce de la suppression de 14 000 postes supplémentaires au ministère de l'Éducation nationale sonne comme une claque envers les milliers de parents et d'enseignants qui se sont mobilisés mardi dernier. Malgré la succession de rapports unanimes pointant l'étranglement et l'affaiblissement de notre École, le gouvernement persiste dans son acharnement.

L'enseignement public est délibérément affaibli. Comme l'an dernier, l'enseignement privé se trouve singulièrement épargné. Alors qu'il représente 20% des moyens, 90% des retraits d'emplois vont frapper le service public.

5700 suppressions sont annoncées dans les écoles. Comment dans ces conditions honorer la promesse présidentielle de maintien du nombre des classes à la rentrée 2012, si ce n'est

- en sacrifiant la scolarisation des deux ans déjà exsangue,
- en renonçant un peu plus à la prise en charge de la grande difficulté par des enseignants spécialisés,
- en liquidant les emplois d'animateurs TICE ou de langues vivantes,
- en réduisant à peau de chagrin les moyens de remplacement.

Alors même que l'OCDE pointe la faiblesse des taux d'encadrement dans le premier degré, le ministère accentue sa pression sur l'école primaire.

Au collège, l'arrivée des générations du baby-boom des années 2000 se traduit par une augmentation très importante des effectifs. Malgré cela, le ministère, dans son aveuglement idéologique, annonce 6550 suppressions dans le second degré.

Les effectifs par classe vont continuer à croître et la possibilité de financer les enseignements obligatoires est désormais clairement menacée. Quant à la diminution des moyens de remplacement amorcée depuis trois ans, elle ne peut que s'accroître au détriment de la continuité des enseignements.

Avec ce budget, ce sont près de 80 000 emplois qui seront passés à la trappe durant le quinquennat. L'École est aujourd'hui volontairement affaiblie. **Pour le SE-Unsa, l'Éducation est un droit. A ce titre, elle ne peut que relever du service public. La balle est maintenant dans le camp des parlementaires qui peuvent encore infléchir ces orientations.**

Face à cette politique destructrice pour les élèves et leurs enseignants, le SE-Unsa appelle les personnels à s'associer à la journée d'action interprofessionnelle du 11 octobre prochain.

Lire aussi la déclaration de [l'UNSA Education ici](#)

3/ Actions

- Le 11 octobre 2011 : contre les politiques d'austérité

Manifestation à Reims ou Chalons à 10H.

Pour couvrir les collègues qui voudront se mettre en grève, l'UNSA a déposé une alerte sociale. Le tract est téléchargeable sur notre site > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article529>

Sur le même sujet, l'Unsa soutient la [pétition lancée par la mutualité française](#) (dont fait partie la MGEN) : **un impôt sur la santé, c'est NON !** <http://www.se-uns.org/spip.php?article3807>

- **le 6 octobre, journée d'action Retraités** : relayez l'information suivante à vos amis retraités > rassemblement à Chalons à 9H30 devant la maison des syndicats (10H à la Préfecture) > <http://www.se-uns.org/spip.php?article3778>

Toutes les actions 1^{er} et 2nd degré sur notre site > <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article527>



4/ ASH : brochures handicap et brochure ASH



La loi Handicap a renforcé les obligations de l'État en matière de scolarisation des élèves en situation de handicap. Cependant, les moyens financiers et humains nécessaires à la scolarisation en milieu ordinaire des enfants et adolescents handicapés posent problème de façon urgente.

Il est important, certes, que l'institution scolaire réponde aux besoins particuliers de ces élèves. Elle doit apporter aussi des réponses aux enseignants et aux personnels d'éducation et d'orientation pour mener à bien ces missions.

En effet, les collègues se trouvent particulièrement confrontés à quantité de situations complexes : nominations sur poste spécialisé sans formation, manque de formation, de coordination, de reconnaissance professionnelle.

Elle doit mettre en place de façon pérenne et adaptée les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves.

Au SE-Unsa, le Syndicat des Enseignants de l'Unsa, nous réfléchissons et échangeons sur notre métier, sur la pédagogie, sur la défense des droits et des libertés. Les valeurs d'entraide et de solidarité sont au cœur de notre démarche.

Au SE-Unsa, nous sommes à votre disposition pour vous informer et répondre aux problématiques relevant de la scolarisation des élèves en situation de handicap et de l'enseignement spécialisé. Depuis plusieurs années, le SE-Unsa édite un Guide Handicap qui apportera quelques réponses aux nombreuses questions que vous vous posez !

Les adhérents peuvent télécharger directement cette brochure dans leur [espace adhérent](#) ou nous la demander sous format papier. Les autres enseignants peuvent nous la demander (envoi des coordonnées postales).

La brochure ASH est disponible également dans les mêmes conditions.

5/ Elections professionnelles :

Pour porter réclamation si vous n'avez pas reçu la notice pour voter :

<http://www.education.gouv.fr/pid25938/Formulaire-de-reclamation-pour-le-vote-electronique.html>

Une notice de vote électronique à usage unique vous sera envoyée et dans tous les cas une réponse vous sera apportée.

Dépêchez vous, vous avez jusqu'au 3 octobre pour porter cette réclamation. Sans identifiant, impossible de voter !

Consultez la rubrique aide et assistance du site ..et dans tous les cas, prévenez-nous !

Pour tout savoir sur les élections professionnelles > <http://www.se-uns.org/spip.php?rubrique741>

6/ Jeunes enseignants : Prime d'entrée dans le métier et résultats de l'enquête



Le SE-UNSA obtient son versement pour les collègues en disponibilité ou en congé parental. À partir du 1er septembre 2011, les enseignants des 1er et 2nd degré, les CPE et les Cop en disponibilité, en congé parental ou en non-activité pour poursuivre des études peuvent bénéficier de la prime d'entrée dans le métier s'ils sont affectés, à l'issue de cette période de non-activité, dans un délai de 3 ans à compter de leur titularisation, dans une école, un établissement ou un service relevant de l'éducation nationale.

Auparavant, seules les personnes, qui à l'occasion de leur première titularisation dans un corps de fonctionnaires enseignants du 1er et 2nd degrés, de CPE et de Cop, étaient affectés dans une école, un établissement ou un service relevant de l'éducation nationale recevaient cette prime.

La prime d'entrée dans le métier (1500 euros) ne se perçoit qu'une fois. Elle est versée en deux fois.

Les agents détachés ou affectés sur un emploi n'ouvrant pas droit au bénéfice de la prime ou qui démissionnent après leur affectation ont touché cette prime doivent la rembourser intégralement.

Si l'agent est placé en congé parental ou en disponibilité après le versement de la 1ère fraction de la prime, il la conserve mais ne peut pas prétendre au versement de la 2ème. Il pourra en bénéficier s'il est réintégré sur un emploi y ouvrant droit dans le délai des 3 ans après la titularisation.

S'il est placé en congé parental ou en disponibilité après le versement de la 2ème fraction, il conserve l'intégralité de la prime.

Avis du syndicat : C'était une demande du SE-Unsa. Trop de collègues étaient écartés du dispositif à cause de la rigidité du texte initial.

Résultats de l'enquête menée par le Se-UNSA d'avril à septembre 2011 ...

Perception du système éducatif, préoccupations personnelles et professionnelles, vision de l'avenir, les réponses réservent quelques surprises.

C'est ici > <http://www.se-unsas.org/spip.php?article3796>

7/ Réunion d'information syndicale 1^{er} degré du 12 octobre à Reims

Pour mieux nous organiser, merci de nous prévenir de votre participation. Rappel : il faut prévenir votre IEN au moins 8 jours à l'avance. Le modèle de lettre > <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article526>

Pour des réunions 2nd degré dans votre établissement, contactez Philippe Garet ou Patrice Barthelemy.

Mon choix c'est l'Unsa!

Mobiliser les énergies éducatives

S'indigner et agir

Imaginer et obtenir

Femmes et hommes libres ensemble

Le Service Public au cœur

UNSA

Vos contacts au Se-UNSA :

1er degré :

Aline GEERAERTS / 06 14 25 31 19
Jean-Michel ALAVOINE / 06 14 25 30 61
Benoît FOLB / 06 14 25 29 64

2nd degré :

Patrice BARTHELEMY / 06 14 25 29 58 / 2nd degré Enseignement PRO
Philippe GARET / 06 14 25 30 00 / 2nd degré Lycées Collèges

J'adhère > <http://sections.se-unsas.org/51/spip.php?article6>

Première adhésion <http://www.se-unsas.org/spip.php?article2316> Contactez-nous !

Pour se désinscrire de la lettre électronique, envoyez un simple mail en retour avec la mention « désabonnement ».